



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : INSEE

Question écrite n° 10676

Texte de la question

M. Michel Françaix appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la « valse des étiquettes » - ou dérapage des prix - observée partout dans la zone euro et en France en particulier, pendant et après le passage à l'euro, dans certains points de vente des commerces ou services de proximité, tout comme dans nombre de moyennes et grandes surfaces. Ce constat dont l'évidence n'est plus frappée du doute montre les limites existant entre les données statistiques macro-économiques des instituts européens et nationaux de conjoncture et de surveillance des prix, d'une part, et la réalité quotidienne vécue par les consommateurs, au travers de ce que constitue, selon l'ancienne appellation, le « panier de la ménagère ». En effet, dans les statistiques de l'INSEE l'on retrouve de tout et c'est une bonne chose. Cependant un ménage, tant français qu'européen, n'achète pas tous les mois, encore moins toutes les semaines, une voiture, un appartement, un lave-linge, un téléviseur, un ordinateur, un lit, un canapé, deux fauteuils, un lave-vaisselle, une gazinière, une caravane, un caméscope, un appareil photo, etc. Mises à part les dépenses fixes inhérentes aux transports et déplacements, aux loyers, aux services du gaz et de l'électricité, ce qui constitue réellement le « caddie » du consommateur - lequel a subi de plein fouet la flambée des prix - se compose essentiellement de tout ce qu'un foyer a besoin pour vivre au quotidien : nourriture principalement, produits d'hygiène et beauté, le textile habillement en général, comprenant les accessoires (chaussures, etc.). Les éléments précités pèsent uniquement 18 % dans l'indice INSEE, alors qu'ils absorbent réellement 100 % des disponibilités monétaires des salariés, travailleurs, ouvriers, fonctionnaires, retraités, chômeurs et personnes vivant de la solidarité nationale, tous consommateurs et tous victimes d'une vraie hausse des prix, diluée, masquée, dans le magma statistique et macro-économique du passage à l'euro à quinze Etats membres. Ainsi il lui demande, si pour une plus grande honnêteté vis-à-vis des citoyens, afin de traquer avec plus d'efficacité les « flambeurs d'étiquettes » et pour une plus juste sanction des dérapages relevés, il compte prendre des dispositions adéquates pour qu'au plan national soit clairement identifié au sein de l'indice macro-économique de l'INSEE, cette « jauge » connue de nous tous : l'indice micro-économique basé sur le contenu moyen d'un « caddie » du consommateur, fondé sur la dépense récurrente du citoyen pour se substantier.

Texte de la réponse

L'indice des prix à la consommation élaboré par l'Institut national de la statistique et des études économiques est un outil ayant pour vocation de suivre l'évolution des prix de l'ensemble des biens et services consommés par l'ensemble des ménages français. Grâce à des améliorations constantes de l'outil, la couverture de cette consommation par l'indice est maintenant d'environ 95 %. La pondération des différents postes de consommation dans le calcul de l'indice est construite à partir des enquêtes budget de famille et de la comptabilité nationale : elle correspond donc à la consommation des ménages français ; elle prend notamment en compte le coût et la fréquence des achats des ménages. Chaque mois l'INSEE publie un large ensemble d'informations liées à l'indice des prix. En effet de nombreux sous-ensembles de biens et services sont suivis par des indices partiels. C'est ainsi plus de 300 indices qui sont à la disposition du public. Il est toutefois impossible de suivre toutes les combinaisons possibles des données élémentaires correspondant au profil de

consommation de chaque individu ou groupe d'individus. Il apparaît également difficile de définir un « caddie » type suivant la consommation courante car sa définition serait très subjective et sujet potentiel de nombreuses polémiques. La suggestion est faite, par exemple, d'y regrouper l'alimentation, les produits d'hygiène et l'habillement. Mais cela exclut de la consommation courante tous les services ou même l'essence, part pourtant importante des dépenses récurrentes de la plupart des ménages, même les plus modestes. L'indice des prix à la consommation doit rester un outil d'observation objectif, fournissant une information sur des phénomènes clairement définis. Il doit également, comme il le fait aujourd'hui, fournir des données détaillées permettant de suivre secteur par secteur les évolutions de prix, chacun pouvant alors faire sa propre sélection des produits dont il désire observer l'évolution des prix.

Données clés

Auteur : [M. Michel Françaix](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10676

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 444

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2028